

Le 22 octobre 2015

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande ré-amendée de Gazifère Inc. pour la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, la fixation de son taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour les années témoins 2016 et 2017, l'approbation de son plan d'approvisionnement et la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016
Dossier de la Régie : R-3924-2015 (Phase 3)
Notre dossier : 111216.0082

Chère consœur,

Suite à la vôtre du 20 octobre 2015, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la phase 3 du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative de deux heures. Elle sera présentée par les témoins suivants.

AUDITION À HUIT CLOS

Jean-Benoît Trahan (SPEDE-volet confidentiel)

Nous prévoyons 10 minutes pour la présentation de Gazifère.

AUDITION PUBLIQUE

Panel composé de Lise Meloche, Jean-Benoît Trahan et Sylvain Groulx (Plan d'approvisionnement, coût de service, allocation des coûts, tarifs et SPEDE-volet non confidentiel)

Nous prévoyons une heure pour la présentation de Gazifère.

Panel composé de Jean-Benoît Trahan et Sylvain Groulx (Programmes commerciaux et modifications au texte des *Conditions de service et Tarif*)

Nous prévoyons 30 minutes pour la présentation de Gazifère.

Panel composé de Jean-Benoît Trahan, Sylvain Groulx, François Boulanger et Philippe Dunsky (PGÉE)

Nous prévoyons 20 minutes pour l'adoption de la preuve et la présentation de Gazifère.

Tous les témoins témoigneront à titre de témoins ordinaires à l'exception de messieurs Boulanger et Dunsky qui témoigneront à titre de témoins experts. Une demande de reconnaissance de statut de témoins experts a été déposée au dossier comme pièce B-0274.

À ce stade-ci, nous estimons à 10 minutes le contre-interrogatoire de chacun des intervenants et à 90 minutes le temps requis pour notre argumentation.

Nous n'entendons pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Tel qu'indiqué dans la nôtre du 20 octobre dernier, notre cliente n'entend pas requérir la présence à l'audience de Messieurs Andrew Welburn, Matthew Kirk et Anton Kacicnik, de même que de Mme Jackie Collier, tous d'EGD, ainsi que de Mme Benedict O. Ukonga de Mercer. Des affidavits seront déposés au dossier aux fins d'adoption et de dépôt de la preuve documentaire qui relève de ces personnes.

Par ailleurs, pour les trois premiers panels, Gazifère n'entend pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de la preuve écrite et nous déposerons sous peu, au plus tard en début d'audience, des affidavits attestant de la véracité des faits mentionnés dans la preuve écrite, tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

D'autre part, dans la nôtre d'hier nous avons omis de mentionner que les pièces déposées, révisées en date du 21 octobre 2015, reflètent l'ajustement du coût du gaz du 1^{er} octobre 2015. Cette mise à jour est normalement effectuée lors de l'audience mais notre cliente a cru opportun de devancer cet exercice.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Louise Tremblay
LT/ld

c.c. procureurs des intervenants (par courriel)

